

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	145 921	107 134
Revenus des obligations et valeurs assimilées		142 430	100 676
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 491	6 458
Revenus des placements monétaires	7	34 192	39 103
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		180 113	146 237
Charges de gestion des placements	10	(43 232)	(32 336)
REVENU NET DES PLACEMENTS		136 881	113 901
Autres charges	11	(5 403)	(4 084)
RESULTAT D'EXPLOITATION		131 478	109 817
Régularisation du résultat d'exploitation		39 384	5 325
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		170 862	115 142
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(39 384)	(5 325)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 316)	(5 778)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		29 277	(1 114)
Frais de négociation de titres		(39)	(21)
RESULTAT DE L'EXERCICE		158 400	102 904

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	158 400	102 904
Résultat d'exploitation	131 478	109 817
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 316)	(5 778)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	29 277	(1 114)
Frais de négociation de titres	(39)	(21)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(106 275)	(93 334)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 399 838	574 325
Souscriptions		
- Capital	19 311 090	16 759 158
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 222)	(23 070)
- Régularisation des sommes distribuables	639 521	448 755
Rachats		
- Capital	(16 938 575)	(16 198 261)
- Régularisation des sommes non distribuables	8 089	22 453
- Régularisation des sommes distribuables	(609 064)	(434 710)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 451 963	583 895
ACTIF NET		
En début de période	3 777 544	3 193 649
En fin de période	6 229 507	3 777 544
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	36 725	31 112
En fin de période	60 516	36 725
VALEUR LIQUIDATIVE	102,940	102,860
TAUX DE RENDEMENT	3,13%	2,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001 -83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille de titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012, à D : 4.174.964, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		3 846 594	3 924 054	62,99%
Obligations		2 336 859	2 384 196	38,27%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	90 000	92 775	1,49%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	173 320	179 038	2,87%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	120 000	123 747	1,99%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	1 400	112 000	114 309	1,83%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	90 000	92 040	1,48%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	1 000	60 000	60 258	0,97%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	50 000	51 479	0,83%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	250 000	257 397	4,13%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	1 000	86 660	87 720	1,41%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	120 000	121 810	1,96%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	85 714	88 574	1,42%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	96 000	99 344	1,59%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3%	2 000	190 000	193 358	3,10%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	50 000	52 234	0,84%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	150 000	150 973	2,42%
Obligations CIL 2012-1 au taux de 6%	1 000	100 000	103 643	1,66%

Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux de 6,3%	1 500	150 000	150 290	2,41%
Obligations TUNISIE LEASING 2012-2 au taux de 6,3%	1 000	100 000	100 676	1,62%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3%	1 000	100 000	100 676	1,62%
Obligations TUNISIE LEASING 2011-2 au taux de 5,95%	800	63 165	63 741	1,02%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5%	1 000	100 000	100 114	1,61%
Bons du trésor assimilables	1 445	1 509 735	1 539 858	24,72%
BTA 04-2014-7,5%	90	96 210	96 306	1,55%
BTA 07-2014-8,25%	5	5 475	5 334	0,09%
BTA 05-2022-6,9%	700	769 500	788 883	12,66%
BTA 10/2015 5%	300	295 100	298 656	4,79%
BTA 03/2013 5%	150	150 000	154 948	2,49%
BTA 10/2018 5,5%	200	193 450	195 730	3,14%
Titres des Organismes de Placement Collectif		248 992	250 910	4,03%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 406	248 992	250 910	4,03%
Total		4 095 586	4 174 964	67,02%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			66,33%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	2 862 974	76 545	(6 911)	2 932 608	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	813 165			813 165	
Bons du trésor assimilables	977 550			977 550	
Actions SICAV	290 177			290 177	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations des sociétés	(256 296)			(256 296)	
Bons du trésor assimilables	(409 669)			(409 669)	30 330
Actions SICAV	(182 315)			(182 315)	(1 053)
* Variation des plus ou moins valeurs portefeuilles titres			(2 316)	(2 316)	
* Variations des intérêts courus		12 060		12 060	
Soldes au 31 décembre 2012	4 095 586	88 605	(9 227)	4 174 964	29 277

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 2.118.766 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Dépôt à vue		1 217 024	1 220 350	19,59%
Banque Nationale Agricole		1 217 024	1 220 350	19,59%
Billets de trésorerie	900 000	896 444	898 417	14,42%
ATTIJARI LEASING au 06/01/2013 à 6%	500 000	498 010	499 669	8,02%
UNION DE FACTORING au 25/01/2013 à 5,9%	400 000	398 434	398 748	6,40%
Total général		2 113 469	2 118 766	34,01%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			33,66%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2012 un montant de D : 145.921 contre un solde de D : 107.134 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2012	Année 2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	77 974	61 365
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	64 456	39 311
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	3 491	6 458
TOTAL	145 921	107 134

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 34.192 contre D : 39.103, à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2012	Année 2011
Intérêts des dépôts à vue	17 135	21 718
Intérêts des certificats de dépôt	4 830	6 264
Intérêts des billets de trésorerie	12 159	11 121
Autres revenus	68	-
TOTAL	34 192	39 103

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 13,4 06 contre D : 8,014 au 31.12.2011 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Maxula Bourse	8 987	5 373
Banque Nationale Agricole	4 419	2 641
Total	<u>13 406</u>	<u>8 014</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 50,911 contre 19,060 au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de Décembre	49 406	18 711
Redevance du CMF	523	322
TCL	112	27
Intérêt intercalaires Tunisie Leasing	870	-
Total	<u>50 911</u>	<u>19 060</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion de l'exercice totalisent D : 43,232 contre D : 32,336 pour l'exercice 2011, et représentent les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commission de gestion	28 982	21 678
Commission de dépôt	8 550	6 395
Commission de distribution	5 700	4 263
Total	<u>43 232</u>	<u>32 336</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice totalisent D : 5,403 contre D : 4,084 pour l'exercice 2011, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	4 830	3 613
TCL	510	363
Autres	63	108
Total	<u>5 403</u>	<u>4 084</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2011

Montant	3 662 333
Nombre de titres	36 725
Nombre d'actionnaires	379

Souscriptions réalisées

Montant	19 311 090
Nombre de titres émis	193 647
Nombre d'actionnaires nouveaux	768

Rachats effectués

Montant	(16 938 575)
Nombre de titres rachetés	(169 856)
Nombre d'actionnaires sortants	(755)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 316)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	29 277
Régularisation des sommes non distribuables	(3 134)
Frais de négociation de titres	(39)

Capital au 31-12-2012

Montant	6 058 636
Nombre de titres	60 516
Nombre d'actionnaires	392

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par action et ratios pertinents**

Données par action	2012	2011	2010
Revenus des placements	2,976	3,982	3,012
Charges de gestion des placements	(0,714)	(0,880)	(0,699)
Revenus net des placements	2,262	3,101	2,313
Autres charges	(0,089)	(0,111)	(0,089)
Résultat d'exploitation (1)	2,173	2,990	2,224
Régularisation du résultat d'exploitation	0,651	0,145	0,498
Sommes distribuables de l'exercice	2,823	3,135	2,722
Variation des plus values potentielles	(0,038)	(0,157)	(0,036)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,484	(0,030)	(0,061)
Frais de négociation	(0,001)	(0,001)	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,445	(0,188)	(0,097)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,617	2,802	2,127
Résultat non distribuables de l'exercice	0,445	(0,188)	(0,097)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,052)	(0,017)	0,025
Sommes non distribuables de l'exercice	0,393	(0,205)	(0,071)
Valeur liquidative	102,940	102,860	102,650
Ratios de gestion des placements			
Charges / actif net moyen	0,69%	0,86%	0,69%
Autres charges / actif net moyen	0,09%	0,11%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,74%	3,05%	2,69%

13.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 26 décembre 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Placement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 6.293.824, un actif net de D : 6.229.507 et un bénéfice de D : 158.400, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Attijari Leasing » représentent à la clôture de l'exercice 10,43% de l'actif net, se situant ainsi au -dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 -117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 15 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB